

La charte du SNTL

© SNTL 2014

**DONNEURS D'ORDRES
DU TRANSPORT LEGER
ET DE LA COURSE**

Que dit le droit ?

NOTA :

Un transporteur de marchandises ne peut en aucun cas être « Auto-entrepreneur » : obligation d'avoir un K.Bis, des licences de transports (1800€ et ensuite 900€ dans les fonds propres par véhicule, et donc un Bilan...

Chargeurs, Services Généraux, Professionnels du Transport,

Vous contractez avec les entreprises de Courses et de Transport Léger et êtes de ce fait à l'origine du processus économique. Vous utilisez des services assurés par des salariés et/ou des sous-traitants.

Votre **responsabilité pénale** peut être engagée en cas de recours indirect au travail dissimulé.

Vous pouvez également être tenu, sous certaines conditions, au **paiement solidaire** de sommes dues par un des prestataires auxquels vous avez fait appel en cas de travail dissimulé ou d'emploi d'étrangers sans titre de travail.

☞ BONNES PRATIQUES

Vous devez :

1. **Vérifier** les codes NAF :

49.41A 49.41B 49.41C 52.29A 52.29B 53.20Z 52.10B

2. **Contrôler** en ligne l'inscription obligatoire aux registres tenus par les DRE de vos Transporteurs sur :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=4111

3. **Exiger** la présentation de la licence, **vérifier** sa limite de validité, et les copies conformes numérotées (une copie de licence par véhicule)

4. **Demander** à vos prestataires de vous communiquer –articles R. 324-2 à R. 324-4 du code du travail :

- lors de l'entrée en relation, puis tous les 6 mois une attestation de versement de cotisations et de fournitures de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations sociales.

- une attestation des impôts portant sur l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires et du récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

un extrait d'inscription RCS (KBIS) en cours de validité.

Un siège social sur le territoire français.

- En cas d'emploi de salariés : une attestation sur l'honneur certifiant
Que le travail est réalisé par des salariés employés régulièrement au regard
des articles L. 320,
> L. 143-3 et R. 143

> **Charte du Transport Léger** >

Bonnes pratiques

- **Avant de consulter** une entreprise, vérifiez qu'elle est bien inscrite au registre obligatoire transporteurs & loueurs et/ou commissionnaires de transport en cas de sous-traitance > à 15% du chiffre d'affaires HT :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=4111

- **Soyez vigilant sur les prix, et notamment les prix trop bas, qui ne permettent pas d'exécuter la prestation dans le respect des obligations sociales.**

Vérifiez que le prestataire pressenti aura la capacité humaine et technique d'exécuter la prestation demandée dans les délais fixés.

- **Prévoyez** de façon précise, dans les pièces contractuelles, les modalités éventuelles de recours à la sous-traitance. Vérifiez que votre prestataire contrôle régulièrement ses sous-traitants.
- **Exigez la communication d'une** attestation d'assurance Responsabilité civile d'Exploitation, voire marchandises transportées.
- **Réglez** vos factures transports & courses à **maximum 30 jours** date de factures (art. 26 de la Loi du 5.1.2006)

Annexe 1 - Les textes de DROIT (à télécharger sur le site du SNTL www.sntl.fr / Espace DONNEURS d'ordres)

- **Loi n° 91-1383** du 31 décembre 1991 renforçant la lutte contre le travail clandestin (JO 1er janvier 1992)
- **Loi n° 2004-810** du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie (JO du 17 août 2004)
- **Décret n°2005-1334** du 27 octobre 2005 (Jo du 29 octobre 2005)
- **Circulaire** interministérielle du 31 décembre 2005 relative à la solidarité financière des donneurs d'ordres
- **LOTI** (Loi Modernisation et Sécurité des Transports) du 5 janvier 2006 (JO du 6 janvier 2006)

Annexe 2 – L'ATTESTATION de COMPETENCES et la CHARTE de QUALITE du SNTL

Solliciter l'Attestation d'un Syndicat professionnel, c'est se donner une GARANTIE de QUALITE SUPPLEMENTAIRE et simplifier le travail de sélection.

L'Attestation du SNTL est délivrée chaque année sur demande de l'adhérent et après communication des documents énumérés dans l'encadré, elle est délivrée personnellement au dirigeant de l'entreprise. En cas de cession de l'entreprise la demande est à renouveler et les documents délivrés par le SNTL sont périmés.

2.1 - Texte de la **CHARTRE QUALITE** du SYNDICAT NATIONAL DES TRANSPORTS LEGERS (SNTL)

Ce document une fois délivré par le SNTL est à signer par le dirigeant, qui s'engage personnellement à faire respecter l'exécution des missions confiées à son entreprise dans le respect du texte de la Charte

2.2 – Modèle de l' **ATTESTATION DE COMPETENCES** du SYNDICAT NATIONAL DES TRANSPORTS LEGERS attestant que le SNTL a vérifié pour l'année en cours tous les documents de l'encadré.

Annexe 3 - Modèle d'attestation sur l'honneur

Annexe 4 - Modèle d'engagement du prestataire



**DOCUMENTS à fournir au SNTL pour l'obtention de
la Charte Qualité et l'Attestation de Compétences
(Date de validité strictement limitée à un an)**

- Copie (s) de **la licence de transport** et le cas échéant de la licence de commissionnaire de transport
 - Copie du **justificatif de Capacité financière** visée par l'expert-comptable, remis chaque année à la DRE (CERFA N° 11415*02 ou CERFA N° 11416*02)
 - **Attestation URSSAF** confirmant que l'entreprise est à jour de ses versements
 - **Attestation de la Trésorerie** confirmant que l'entreprise est à jour de ses obligations
 - Attestation d'**Assurance Responsabilité Civile** d'exploitation
 - Attestation sur l'honneur de **lutte contre le travail clandestin** (Modèle annexe 3)
 - Copie des 4 premières pages de la dernière **liasse fiscale** certifiées conforme
 - Etre à jour de sa **cotisation au SNTL** pour l'année civile en cours
 - Etre inscrit sous un **code APE** « transport » :
 - 49.41A 49.41B 49.41C 52.29A 52.29B 53.20Z 52.10B
-

Annexe 3

MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN



Je soussigné,

Agissant en qualité de :

De la société :

Dont le siège social est :

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le N°

Atteste sur l'honneur:

- *M'être acquitté et m'acquitter de toutes mes obligations au regard des articles L 324-10, 341-6, 143-3, 143-5 et 620-3 du code du travail et en particulier :*
- *avoir procédé aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale et l'administration fiscale*
- *ne pas employer de salariés étrangers démunis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France;*
- *avoir procédé aux déclarations préalables à l'embauche;*
- *établir des bulletins de paye à mes salariés et mentionner sur lesdits bulletins : le nombre d'heures de travail réellement effectué; tenir un livre de paye et un registre du personnel*
- *être d'une manière générale, en règle avec toutes les obligations prescrites par les dispositions légales et réglementaires.*

Fait à :

Le

Nom du signataire

Signature

Annexe 4

MODELE D'ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PRESTATAIRE :



Société :

*Je soussigné,
En ma qualité de _____ de la société
M'engage vis-à-vis de mon client, la société :*

*A faire respecter dans mon entreprise, à l'égard de mes salariés, le Code du Travail
et la Convention Collective Nationale des Transports Routiers,*

A ne pas avoir recours au travail dissimulé,

*A ne pas exposer mes personnels roulants à un risque routier contraire à la Loi et au
Code de la Route et de nature à mettre en danger la vie d'autrui,*

*A ne confier des prestations qu'à des sous-traitants régulièrement inscrits,
respectant les règles ci-dessus et dans les limites du pourcentage autorisé par la Loi
(15% du CA) pour les entreprises non inscrites au Registre des Commissionnaires
des Transports*

*A porter à la connaissance de mon client la société : _____ des _____ Conditions
Générales de Vente indiquant avec précision, mes conditions d'intervention ainsi que
le type de prestations et les tarifs s'y appliquant,*

*A confier l'organisation, le suivi et le contrôle de mes prestations à du personnel
connaissant et appliquant les différents articles ci-dessus.*

A _____ le

Signature du dirigeant ou du responsable mandaté



Syndicat National des Transports Légers
19 bd Malesherbes
75008 PARIS

☎ **01 55 27 37 27**
contact@sntl.fr
www.sntl.fr